

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération n°050_260427**Opération de Résorption de l'habitat Insalubre « Gol Baquet », modification de la délibération du 18 décembre 2025, validant le bilan financier et le programme d'aménagement.**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 avril 2026, dématérialisée et affranchie le 21 avril 2026, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁴ M. Imran HATTEEA Mme Eliana NARCISSE M. Mickaël CHAMAND ¹⁻³ Mme Dominique AMAZINGOIRIVIERE ¹ M. Joël LALLEMAND M. Jean Michel FLORENCY Mme Françoise GASTRIN M. Pascal DORSEUIL ¹⁻³ Mme Rose Méry CORENTHY M. Mathieu MAILLOT Mme Marine MOURGAPIN M. Saad AKHOONE ¹ Mme Jessica NARBE M. Eddy LALLEMAND M. Philippe VIRIN M. Sully AVRIL Mme Marie-Andrée MESSIRA M. Jimmy DORSEUIL Mme Emmanuelle DELAHAYE M. Jean-Fabien NACHIAI ¹⁻³ M. Hugo GERARD M. Michel Ange MAILLOT Mme Frédérica VICTOIRE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Claudie TECHER Mme Christelle LEPINAY- MARIMAO M. Olivier CHAMAND Mme Marie Clarisse FRANCOISE Mme Agnès PAYET Mme Anne-Gaëlle LEPINAY Mme Juliana BLAIN M. Jérémy TURPIN Mme Laura RIVIERE M. Louis Bertrand GRONDIN Mme MANGUE Corinne ¹ Mme Olivia DIJOUX M. Teddy HOAREAU Mme Mathilde ROGER M. Fabrice HOARAU Mme Caroline Marie Erika TRAJEAN	Mme Yannique SEVERIN M. Cyrille HAMILCARO ²	M. Sylvain ARTHEMISE Mme MANGUE Corinne	

¹ N'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération n°53 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

² N'a pas pris part au vote de la délibération n°53 au titre de la procuration donnée à Mme Corinne MANGUE

³ N'ont pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°53 à 62 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont.

⁴ N'a pas pris part au débat ni au vote des délibérations n°54 à 58 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jessica NARBE a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°39	43	2	0	0	37	0	8
Pour les délibérations n°40 à 42	43	2	0	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°43	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°44	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°45	43	2	0	0	37	0	8
Pour la délibération n°46	43	2	0	0	37	6	2
Pour la délibération n°47 à 48	43	2	0	0	43	0	2
Pour la délibération n° 49 à 50	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°51	43	2	0	0	39	0	6
Pour la délibération n°52	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°53	37 ^A	1	7	0	38	0	0
Pour les délibérations n°54 à 58	39 ^B	2	4	0	41	0	0
Pour la délibération n°59 à 62	40 ^C	2	3	0	42	0	0
Pour la délibération n°63	43	2	0	0	6	2	37
Pour la délibération n°64	43	2	0	0	45	0	0
Pour la délibération n°65	43	2	0	0	45	0	0

37^A Mesdames Dominique AMAZINGOI-RIVIERE et Corinne MANGUE, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL, Monsieur Saad AKHOONE et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote de la délibération n°53.

39^B Madame Gaëlle MOUNIAMA-COUPAN, messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°54 à 58.

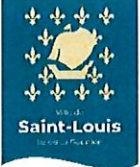
40^C Messieurs Mickael CHAMAND, Pascal DORSEUIL et Jean Fabien NACHIAR n'ont pas pris part au débat et au vote des délibérations n°59 à 62

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 27 avril 2026 Délibération n°050_260427	Direction Générale Adjointe Pôle Développement Territorial Durable
	Opération de Résorption de l'habitat Insalubre « Gol Baquet », modification de la délibération du 18 décembre 2025, validant le bilan financier et le programme d'aménagement.	Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

I - RAPPORT DE PRESENTATION

1- Exposé des motifs

La Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2025 la Commune a validé le bilan financier et le programme de l'opération d'aménagement de la RHI Gol Baquet.

Pour rappel ce projet d'aménagement est entré dans sa phase opérationnelle avec des travaux d'aménagements en cours de démarrage.

Cette opération doit permettre la démolition de la totalité des cases insalubres sur le secteur, le relogement sur site des familles présentes, l'aménagement de voiries et réseaux divers et la construction de 51 nouveaux logements répartis comme suit :

Type de logement	Maison de ville locatif	Collectif	PSLA	LOTS LIBRES	TOTAL
Nombre	16	23	4	8	51

Suite à la signature de la convention entre le SIDELEC et la SHLMR en date du 12 février 2026 et l'actualisation des coûts des études et travaux de raccordement électrique (316 770,56 € au lieu de 300 000 € inscrits au bilan financier), il est nécessaire de mettre à jour le bilan financier de l'opération.

2- Conséquences

Le bilan financier actualisé, du fait de l'augmentation du coût des études et travaux réalisés par le SIDELEC (316 770,56 € au lieu de 300 000 €) fait évaluer désormais les dépenses liées à l'opération à un montant de 3 807 771,35 €HT contre 3 787 045,45 €HT initialement.

La participation financière de :

- L'État au titre de la subvention RHI correspondant à 80% du déficit est estimée à 1 626 460,65 €HT contre 1 620 402,29 €HT initialement.
- La Commune à l'opération connaît aussi une légère augmentation passant de 459 936,94 €HT à 479 415,16 €HT.

Il est ainsi nécessaire de valider la modification du bilan financier qu'annexé à la présente délibération. Le programme d'aménagement de l'opération validé le 18 décembre 2025 reste inchangé.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du comité technique départemental RHI en date du 9 avril 2021, pour la prise en compte du déficit de l'opération à 80% par l'Etat.

Vu le courrier de la SHLMR du 30 janvier 2025 sollicitant la subvention LBU/RHI,

Vu la DCM en date du 5 décembre 2023 désignant la SHLMR comme le concessionnaire de l'opération d'aménagement,

Vu l'avis favorable du CTD RHI en date du 12 juin 2025 pour la prise en compte du déficit de l'opération à 80% par l'Etat,

Vu la DCM en date du 18 décembre 2025 validant le bilan financier et le programme d'aménagement de l'opération,

Vu la convention entre le SIDELEC et la SHLMR,

Vu le bilan financier de l'opération actualisé appel d'offres tel qu'annexé,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le bilan financier actualisé de l'opération d'aménagement tel qu'annexé.

Article 2 : De donner à Madame le Maire ou à son élu.e délégué.e tous pouvoirs pour signer les actes à intervenir.

Vote : 45 pour

La Maire,


Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**